



Contrat interim ? non travaillé ?

Par **alexis57**, le **31/07/2010 à 23:38**

Bonjour,
Je voudrais connaître l'intérêt d'avoir un contrat d'intérim.
Je me suis inscrit à l'agence d'intérim à la demande d'une entreprise de logistique frigorifique (je suis directement aller chez eux pour trouver un job, je suis étudiant)
Je leur ai dit que j'étais dispo 2 mois mais depuis que j'ai commencé, j'ai eu au moins 6 contrats.
Le dernier contrat (je n'ai pas travaillé le 19,22,24,26,27,28,29 ; donc il manque 7 jours non travaillés)
Motif et justifications du recours : Remplacement (Absence)
Justification précise : REMPLACEMENT PARTIEL DE ... EN CP PAR GLISSEMENT DE POSTE
Durée de la mission : Du 19/07/2010 Au 30/07/2010 (j'ai travaillé aujourd'hui donc reportée)
Terme précis avancé 28/07/10 ou reportée 03/08/2010 Report maxi autorisé jusqu'au surlendemain du retour de l'absent. Date de renouvellement : 24/07/2010
Horaires de travail : De 8h00 à 15h30 et de 16h00 à 23h30 ou de 19h00 à 02h30 HORAIRES VARIABLES SELON L'ACT DUE ENVOYÉ À L'URSSAF.
Effectivement, je travail le soir à partir de 16h ou alors à partir de 19h et on ne sait pas quand on termine (on part quand on a fini le travail et pas à une heure précise)
Mais je n'ai travaillé que 2 jours sur la 2ème semaine du contrat.
Ils auraient très bien pu ne pas me faire travailler du tout. Alors à quoi sert les contrats si ça n'est pas de garantir de travailler TOUS les jours inscrits sur le contrat ?
J'ai vraiment du mal à comprendre comment ça fonctionne.
J'ai l'impression de perdre mon temps dans cette agence et cette entreprise ou je travail à peine 2 jours dans une semaine.
Je vous remercie.
PS : Si je veux parler avec quelqu'un, est-ce que je peux prendre rendez-vous avec un conseiller à l'inspection du travail pour poser mes questions et qu'ils m'expliquent ?